

Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

Organisme :	FRAPRU	N° de réf. :	CHCS-01-53
Représentant :	Catherine Lussier	Nbre de pages :	18
Date :	31 août 2022	Avec résumé :	Oui
Synthèse des informations du mémoire			
Description de l'organisme	Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) est un regroupement comptant quelques 145 organismes actifs dans les différentes régions du Québec, dont les deux tiers ont leur siège social dans la région du Grand Montréal. Depuis 43 ans, il intervient principalement sur les enjeux reliés au logement. Il est également actif dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que dans celle pour la protection des services publics et des programmes sociaux.		
Résumé du mémoire	Commentaires généraux : - Le FRAPRU apprécie que la CMM adopte une <i>PMH</i>, mais déplore que celle-ci ne priorise pas davantage les besoins des ménages locataires à faible et modeste revenus, ni la réalisation de leur droit au logement. Le FRAPRU considère que la CMM doit se donner un objectif beaucoup plus ambitieux de développement de logements sociaux et se donner les moyens de jouer un rôle prédominant dans leur réalisation. - La politique ne doit pas viser seulement la cohérence des interventions avec les villes, mais elle doit être ambitieuse pour véritablement répondre aux crises du logement actuelles et faire progresser le droit au logement de toutes et tous, quel que soit le revenu. - Le FRAPRU rejette vigoureusement le projet visant à développer 9000 logements « abordables » par année, c'est-à-dire trois fois plus que la cible visée pour le logement social. - D'autre part, le FRAPRU conteste la définition ou plutôt de l'absence de définition claire du logement dit « abordable ». La notion est élastique et diffère selon le programme et le gouvernement. Recommandations spécifiques : 1. Que la CMM se dote de l'objectif de développer 23 800 logements sociaux en 5 ans, autant sous forme de logements publics (HLM), que d'organismes sans but lucratif et de coopératives d'habitation; 2. Que la CMM demande au gouvernement du Québec de financer adéquatement et d'indexer annuellement le programme Accès Logis et de remettre sur pied un programme public de construction de HLM; 3. Que la CMM accompagne et encourage les municipalités à se doter de tous les outils nécessaires pour soutenir le développement du logement social, dont un règlement d'inclusion, le droit de préemption, une réserve de sites pour des futurs projets de logement sociaux et un zonage logement social; 4. Que, en l'absence d'un registre provincial, la CMM pilote la tenue d'un registre métropolitain des loyers; 5. Que la CMM accompagne les municipalités dans l'adoption de réglementations pour mieux protéger les locataires;		

Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

	6. Que la CMM réclame de la part de Québec une révision du Code du bâtiment, rendant obligatoire la construction de logements adaptés ou adaptables et la mise sur pied d'un guichet unique pour les personnes à la recherche de ce type de logement. Ces recommandations sont appuyées par Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun, Infologis de l'Est-de-L'Île-de-Montréal, Comité logement Ahuntsic-Cartierville Association des locataires de Villeray, Action-Logement Lanaudière, Comité Logement Rosemont	
Suggestions de commentaires et questions	La remercier pour sa contribution à la réflexion et pour ne pas avoir peur de nous dire que nos cibles en logement social ne sont pas assez ambitieuses! Points sur lesquels nous aimerions revenir : Dans votre mémoire, vous invitez la CMM à mettre en place deux outils qui pourraient l'être à titre expérimental et exemplaire, soit un registre métropolitain annuel des loyers et un guichet unique facilitant la recherche de logements adaptés et-ou adaptables. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces deux avenues à considérer? Sur le rôle que devrait jouer la CMM ?	
Préparé par :	Geneviève Lapointe	Date : 3 septembre 2022